

CAHIER DES CHARGES

COMMUNICATION START-UP

12 juillet 2021

Carboneo



SOMMAIRE

I - CONTEXTE

II - OBJET DU MARCHÉ

III - NOTRE BESOIN

IV - CIBLES & OBJECTIFS

V - DÉLAIS

VI - BUDGET

VII - LIEU D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS

VIII - COMITÉ DE PILOTAGE

IX - GARANTIE

X - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

XI - RÉPONSE ATTENDUE DES CANDIDATS

XII - DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES

XIII - SÉLECTION DU/DES CANDIDAT/S



I - CONTEXTE

À propos d'Erganeo

Erganeo est une société d'investissement française spécialisée dans les innovations de rupture (Deep Tech) à fort impact sociétal. Nous investissons au plus tôt pour sécuriser les nouvelles inventions des chercheurs, en amont de leur transfert à un industriel ou de la création de start-up, et ce dans de nombreux domaines scientifiques : Biotech, Infotech (Telecom, objets connectés, big data, IA), Enertech (énergies nouvelles, chimie, matériaux) etc.

Notre mission est d'accélérer et de simplifier les associations entre la Recherche et l'Industrie en faveur d'un progrès sociétal. Pour ce faire, nous finançons et nous accompagnons vers la réussite et la reconnaissance internationale la nouvelle génération de chercheurs sensibles à l'entrepreneuriat.

Depuis sa création, Erganeo a investi plus de 41 M€ et ainsi contribué à signer 76 licences avec des entreprises de toutes tailles et à créer 28 start-up.

Nous souhaitons accompagner nos start-up dans la réalisation de supports de communication afin d'en accroitre la visibilité, d'en renforcer l'identité et de maximiser la compréhension et la confiance des technologies qu'elles proposent auprès des parties prenantes.

À propos de Carboneo

Créée en 2020 avec le soutien de la SATT Erganeo, la société Carboneo offre une solution de transformation du CO2 en différents produits valorisables comme le CO (monoxyde de carbone) brique de base de la chimie et le O2 (dioxygène).

II - OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la réalisation d'une identité et univers de marque, d'un site web, pour soutenir les procédés développés par Carboneo. Le thème de la prestation portera sur la valorisation des solutions innovantes et respectueuses l'environnement proposées par la startup Carboneo.

Type de marché

Marché de services à procédure adaptée selon l'article 30 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.



Acheteur

SATT Erganeo

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros. Siège social : 30 rue de Gramont, CS 90321, 75002 Paris.

RCS: Paris B 539 868 224.

III - NOTRE BESOIN

Le présent marché est composée de 2 lots (ci-après les « Productions »)

> Lot 1 : Réalisation de l'identité de marque

> Lot 2 : Développement d'un site web vitrine

LOT 1 : Identité de marque

> Identité graphique

Réalisation d'un brandbook de 20 à 25 pages présentant la charte graphique, à savoir l'ensemble des caractéristiques et des recommandations graphiques qui seront utilisées sur les différents supports de communication :

- > Logotype
- > Univers chromatique
- > Typographies
- > Pictogrammes
- > Mises en situation
- > Iconographie
- > Exemples d'applications
- > Identité éditoriale

Rédaction d'éléments de langage (environ 5 pages intégrées dans le brandbook), qui permettront de porter le discours de la marque en véhiculant une andragogie nécessaire à sa bonne compréhension.

LOT 2: Site web vitrine

> Maquettes graphiques

Réalisation de maquettes qui serviront de support au développement web. L'arborescence du site reste à préciser mais le site comprendrait 3 à 6 parties de présentation et information.



- > Homepage
- > Nous connaître
- > Notre technologie
- > Projets R&D
- > Partenaires
- > Autre?
- Développement technique Développement d'un site web responsive basé sur les maquettes livrées préalablement.
- > Développement d'une version multilingue du site web (anglais) et traduction de son contenu intégral.

IV - CIBLES & OBJECTIFS

Les supports de communication développés s'adressent principalement à de futurs investisseurs et industriels du secteur.

Les supports proposés ont pour objectif :

- > Présenter la technologie
- > Apporter de la visibilité à la start-up et la technologie qu'elle porte
- > Convaincre les cibles d'adopter la technologie

V - DÉLAIS

- > Lot 1 Identité de marque : livraison au plus tard le 10 septembre 2021
- > Lot 2 Site vitrine: livraison au plus tard le 08 octobre 2021

VI - BUDGET

- > Lot 1 Identité de marque : 2 000 à 4000€
- > Lot 2 Site vitrine : 4 000 à 10000 €

Les montants sont assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) selon les taux et



les règles en vigueur. Le taux de TVA est celui en vigueur au moment de l'émission de la facture. L'euro est la monnaie de compte du présent marché.

Les prix devront tenir compte de tous coûts nécessaires à la bonne exécution de la prestation, notamment les frais de déplacement, d'hébergement ou de restauration des personnels du titulaire, les frais postaux et des intervenants tiers nécessaires à l'exécution des prestations. Les frais de déplacement ne pourront être pris en compte.

VII - LIEU D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS

Les développements seront réalisés dans les locaux du(es) prestataire(s). Les réunions de travail, de pilotage auront lieu à Paris dans les locaux d'Erganeo. La tenue de réunions par vidéoconférence est autorisée, cependant certaines réunions nécessiteront la présence du prestataire.

VIII - COMITÉ DE PILOTAGE

Le rôle du comité de pilotage est de vérifier l'adéquation entre le projet tel qu'il est mis en œuvre et les besoins tels qu'ils ont été restitués, tout en étant réalistes dans les procédures impliquées. Les activités du comité de pilotage sont de :

Suivre le respect global du marché sous ses aspects contractuels

- > S'assurer de la mise en œuvre des orientations prises
- > Suivre le respect du marché (examen du budget, délai, facturation, pénalités...) et s'assurer le cas échéant de l'adéquation des moyens par rapport à l'objectif du marché

Affiner les orientations du marché

- > Clarifier les grandes orientations du domaine
- > Valider le tableau de bord des activités du prestataire

Suivre l'avancement opérationnel des travaux planifiés

- > Analyser les problèmes rencontrés et les résoudre (solutions ou plan d'action)
- > Suivre les indicateurs de pilotage

Intervenir en cas de litige

> Analyser les problèmes rencontrés non résolus et les résoudre (solutions ou plan d'action)



Valider les livrables

Le prestataire est chargé de rédiger les relevés de décisions du comité de pilotage et de réaliser les supports d'animation. Ces derniers doivent être adressés aux membres du comité au plus tard 2 jours ouvrés avant la réunion.

Le relevé de décision doit être établi dans les 2 jours ouvrés qui suivent le comité. Sans remarques des participants dans les 3 jours ouvrés suivants, le relevé de décision est considéré comme approuvé.

Pour mener à bien les prestations dont il a la charge, le prestataire doit se référer :

Pour les aspects techniques :

Marc ROBERT (en priorité) Mail : <u>robert@u-paris.fr</u>

Dorian JOULIE

Mail: dorian.joulie@gmail.com

Pour les aspects administratifs et budgétaires :

Adeline DOUCHET

Portable: 06 40 13 03 06

Mail: adeline.douchet@erganeo.com

Pour les aspects communication à :

Caroline PONTIFICE

Portable : 07 61 10 24 31

Mail: caroline.pontifice@erganeo.com

IX – GARANTIE

Les prestations font l'objet d'une garantie de 12 mois incluant une maintenance corrective. L'offre du prestataire précise l'étendue et la durée de la garantie pour la partie web de la solution.

X - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En contrepartie des sommes versées par Erganeo au prestataire, le prestataire cède et transfère à Erganeo, au fur et à mesure de leur élaboration, tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle attachés aux Productions issus du cahier des charges, y compris quand les Productions incluent des logiciels au titre de l'exécution



du cahier des charges, les codes sources de ceux-ci ainsi que la documentation relative à la conception, l'exploitation et à l'utilisation des logiciels.

Le transfert de ces droits de propriété intellectuelle à Erganeo est effectué pour tous pays et pour la durée de protection légale de ces droits. En outre, l'ensemble de ces droits est cessible en tout ou partie par Erganeo à tout tiers de son choix. Erganeo peut prendre à son propre nom et à ses frais sur les Productions tout titre de propriété industrielle qu'elle juge opportun, et ce, dans tout pays et peut effectuer toute formalité et toute démarche nécessaire à l'établissement et à la préservation de ces droits. Le prestataire s'engage à lui apporter toute l'assistance nécessaire. A cet effet, le prestataire s'engage à faire connaître promptement les Productions réalisées au titre du cahier des charges et à fournir sans délai les actes, documents ou pouvoirs nécessaires à la protection et à l'exercice des droits transférés mentionnés ci-dessus.

Les droits cédés comprennent le droit de :

- reproduction, en autant d'exemplaires que Erganeo l'estimera nécessaire, par tous moyens, sur tous supports présents et à venir et sur tous sites. Le droit de reproduction comprend notamment, mais sans limitation, la numérisation, le téléchargement ou télédéchargement total ou partiel, provisoire ou permanent, sur les réseaux numériques en ligne ou hors-ligne de type internet ou intranet, la reproduction graphique,
- représentation, par tous procédés, y compris la télédiffusion terrestre et par satellites, sur réseaux numériques internet, minitel ou intranet ou hors réseau (CD Rom), la communication à tous public,
- modifier ou faire évoluer les Productions,
- adaptation, perfectionnement, correction, arrangement, compilation, décompilation, ingénierie inverse, simplification, adjonction, intégration à des systèmes préexistants ou à créer, transcription dans un autre langage informatique, traduction dans une autre langue, création d'œuvres dérivées, tant par Erganeo lui-même que par un tiers, publication.
- le droit d'utiliser et d'exploiter commercialement et de distribuer les Productions et leurs dérivés, sous toutes formes, à titre onéreux ou non, utilisation et exploitation sur toutes unités centrales ou locales par un nombre quelconque d'utilisateurs, sous forme de code source et code objet, sur tous sites et pour la fourniture de services en temps partagé.

Chacun des droits ci-dessus s'étend à toutes les modifications ou évolutions des Productions que Erganeo aura réalisées ou fait réaliser par un tiers.

Le co-contractant garantit que tous les contenus nécessaires à la réalisation des productions définis dans le présent document, ne contiennent aucun élément qui puisse porter atteinte aux droits d'un tiers ou être constitutif de contrefaçon ou d'un acte de concurrence déloyale ou parasitaire. En outre, il garantit détenir l'ensemble des droits et autorisations nécessaires sur lesdits éléments.

Le co-contractant ne peut en aucun cas faire usage de ces productions que ce soit à titre gratuit ou onéreux, sauf après autorisation écrite d'Erganeo. Le cas échéant, les images proposées par le co-contractant devront être libres de droits. Le co-contractant devra vérifier avant toute utilisation d'image que les droits nécessaires à la bonne exploitation de l'image sont acquittés auprès de son auteur et obtenir, le cas



échéant les autorisations de diffusion.

XI - RÉPONSE ATTENDUE DES CANDIDATS

Les candidats doivent remettre leur offre exclusivement au format pdf. Soit par mail adressé aux membres du comité de pilotage, si la taille n'excède pas 20 Mo, soit sur une plateforme de transfert de fichiers sécurisée.

La proposition devra comprendre:

- > un devis détaillé par lot et sous catégories de lots
- > un planning de réalisation par lot
- > un ou deux exemple(s) de réalisation par lot

Les modalités de réponse au présent cahier des charges englobent notamment :

- > La possibilité de se positionner sur un ou plusieurs lots
- > la possibilité de proposer un lot avec un partenaire, merci de nous le préciser le cas échéant
- > la possibilité d'indiquer des fourchettes de prix par manque d'informations suffisantes (notamment la partie web)

XII - DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES

La date limite de réception des offres est fixée au mercredi 21 juillet 2021 à 19h, délai de rigueur et ce quel que soit le mode de dépôt.

Les offres parvenues après la date et l'heure limite fixée ci-dessus ne seront pas examinées.

XIII - SÉLECTION DU.DES CANDIDAT.S

La sélection de la candidature portera sur la capacité professionnelle, technique et financière de l'entreprise. Les critères de sélection s'appuieront notamment sur les critères suivants :

- > le respect des demandes exprimées
- > la compréhension du projet et de ses enjeux
- > la description de l'organisation du projet, la démarche et la méthodologie
- > la planification de la réalisation
- > les tarifs proposés
- > les références du candidat

La réponse apportée aux candidats suite à leurs propositions devra avoir lieu au maximum 10 jours après la clôture du présent appel d'offres.